



APPEL À PROPOSITIONS # 001/17 – FOND D'AIDE À LA CRÉATION

<p>NATURE DE L'ACTIVITE</p>	<p>Le Fonds d'aide à la création artistique est un produit du Fonds Maaya qui a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des artistes et acteurs culturels, à travers l'octroi d'un prêt remboursable.</p>
<p>CONTEXTE</p>	<p>Le Fonds Maaya est une des résolutions fortes du programme « Une Action et une Vision pour Bâtir l'Avenir », issue des recommandations du Séminaire des Acteurs Culturels pour la Relance des Activités Culturelles, qui s'est tenu en Mai 2012 à Ségou suite à la crise du Mali. Le Fonds Maaya a pour but d'aider les artistes et acteurs culturels à la création artistique, d'améliorer leurs conditions de travail en mettant à leur disposition un fonds d'appui, de crédit et de solidarité.</p>
<p>OBJECTIFS DU FONDS MAAYA</p>	<p>L'objectif du Fonds Maaya est d'aider les artistes et acteurs culturels à la création artistique, d'améliorer leurs conditions de travail en mettant à leur disposition un fonds d'appui, de crédit et de solidarité.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les artistes et les acteurs culturels à la création artistique, • Améliorer leurs conditions de travail en mettant à leur disposition un fonds d'appui, de crédit ; • Renforcer les capacités dans le domaine de l'entrepreneuriat culturel à travers la formation des bénéficiaires.
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les capacités des bénéficiaires sont renforcées en entrepreneuriat culturel ; • Les conditions de travaux des artistes / acteurs culturels sont améliorées ; • La création artistique et culturelle est stimulée à travers des crédits octroyés.
<p>CRITERES D'ATTRIBUTION</p>	<p>Aide à la création // Prêt remboursable : Montant maximum <u>3 000 000</u> FCFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre artiste, acteur culturel, structure ou association artistique et culturelle ayant au moins trois ans d'expériences et résident au Mali ; - Avoir un local ou être membre d'une structure ou association artistique et culturelle ; - Avoir un statut légal; - Avoir un projet viable ; - Etre d'une bonne moralité; - Avoir un projet qui a un impact social ou environnemental ; - Posséder un apport personnel 15 % du montant total de son projet ; - Posséder une garantie (œuvres ou équivalent en nature) équivalent à 50% du montant du projet (voir fiche de garantie à remplir); - Posséder une caution morale (voir attestation de parrainage) - S'engager par écrit à rembourser le prêt sur une durée de neuf (09) mois. - Suivre la formation entrepreneuriale liée à l'acquisition des fonds
<p>PUBLIC CIBLE DU FONDS MAAYA</p>	<p>Le projet concerne les acteurs indépendants aussi bien que les organismes professionnels qui opèrent dans les différents secteurs de la culture au Mali.</p>

EVALUATION DES DOSSIERS	Un comité d'attribution évaluera les projets tandis que le comité de suivi-évaluation évaluera la moralité des demandeurs et les garanties.
DATES LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	<p>Les dossiers peuvent être déposés au Secrétariat Permanent du Réseau KYA à Ségou et à Bamako au Centre Soleil d'Afrique (voir coordonnées ci-dessous).</p> <p>La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 Octobre 2017 (à minuit)</p>

CONTACTS :

Attaher MAÏGA

Project Manager

BP 39 Ségou – Mali

f : (+223) 21 32 28 90

m : (+223) 76 16 14 00

e : info.reseaukya@gmail.com / dtamaiga@yahoo.fr

Hama GORO

Centre Soleil d'Afrique (Bamako)

BP : 6076 Hamdallaye ACI 2000

f : (+223) 76 05 39 93

m : (+223) 20 29 00 23

e : hamagoro@orangemali.net

NB : Vous trouverez en pièce jointe les formulaires à remplir

